

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2019

**Concerne : Question au Collège des Bourgmestre et Échevins concernant la situation des logements locatifs sociaux sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,

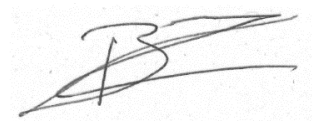
Conformément à l'article 25 de la loi communale et à l'article 4 du règlement d'ordre interne du conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, j'aimerais vous poser les questions suivantes en relation avec la situation du logement locatif social de notre Ville.

L'administration communale a présenté en début 2017, un rapport exhaustif concernant le parc immobilier locatif de la Ville (situation fin 2016) ainsi que des chiffres concernant l'ensemble des logements sociaux locatifs à Esch. Partant, je m'enquiers d'une mise à jour des chiffres clés (p.ex. situation au 1<sup>er</sup> septembre 2019), à savoir :

- 1) Concernant l'ensemble des logements sociaux locatifs sur le territoire de la Ville d'Esch :
  - a. Le nombre de logements sociaux locatifs appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette ;
  - b. Le nombre de logements sociaux locatifs gérés par la nouvelle « Gestion Locative Sociale » mise en place par l'administration communale fin 2018 ;
  - c. Le nombre de logements sociaux locatifs appartenant au Fonds du Logement ;
  - d. Le nombre de logements sociaux locatifs appartenant à la SNHBM ;
  - e. Le nombre de logements sociaux locatifs gérés par l'Agence Immobilière Sociale ;
  
- 2) Concernant les logements sociaux locatifs de la Ville d'Esch :
  - a. Le nombre de logements occupés et le nombre de personnes y vivant ;
  - b. Le nombre de logements en réfection ;
  - c. Le nombre de logements dont la réfection est prévue ;
  - d. Le nombre de logements libres ;

Vu la réponse extrêmement tardive à la question de Madame la conseillère Line Wies, je me vois obligé d'insister formellement sur le respect des délais de réponse prescrits par la loi ainsi que les modes de publications des questions et réponses déterminées par notre règlement d'ordre interne. Je vous saurais gré d'en tenir compte.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre ainsi que Madame l'Échevine et Messieurs les Échevins, l'expression de mon profond respect.



Marc Baum  
Conseiller communal